

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1469 portant gratification de 750 francs à M. Sayed Mohamed commis auxiliaire en service au bureau des finances.

n° 1469

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le travail effectué par M. Sayed Moha med Aboubaker el Baz, commis auxiliaire en service au bureau des finances pour arrêter le compte définitif des dépenses de l'exercice 1945

Sur la proposition du chef du bureau de finances.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

A titre exceptionnel, une gratification de sept cent cinquante francs 750 fr est accordée à M. Sayed Mohamed, Aboubaker el Baz, commis auxiliaire, en service au bureau des finances. Art. 2.— Le chef du bureau des finances et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le Gouverneur en mission : l'Inspecteur des affaires administratives
chargé de l'expédition des affaires courantes

CHAMBOREDON